

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-055

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 28 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	20/11/2025
En exercice : 22	Date d'affichage :	20/11/2025
Présents : 16		
Votants : 16 + 3 pouvoirs		

Présents : Mrs. Mmes : GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel -- MANENTI Rémy - RIZZON Bruno - GACHET Roger - MICHELLAND Bruno -- Mmes GAZET Véronique - COMBET Claire - MASSUTTI Carole - JALLIFFIER VERNE Christelle- JABOUILLE Martine - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - BIBOLLET Nicolas

Excusés :

Mrs. Mmes : DELWAL Jean Luc - GENON Marie (pouvoir à GENON Hervé) - RICHARD Denis - RICO PEREZ José - BAZIN Josyane (pouvoir à Véronique GAZET) - PEREZ Stéphanie (pouvoir à Christelle JALLIFFIER VERNE)

A été nommée secrétaire de séance : Véronique GAZET



Objet : Subventions accordées aux associations

Monsieur le Maire INFORME le Conseil Municipal que comme chaque année, la commune souhaite soutenir les associations communales, intercommunales et certaines associations extérieures.

Dans ce cadre, il SOULIGNE l'importance de ce soutien afin de redonner l'essor aux manifestations ou activités, freinées par la crise de l'énergie.

Il PROPOSE au Conseil Municipal de verser les subventions selon la répartition suivante :

Association	2025
Club des ainés de Randens	500
ACCA Randens	300
Foyer rural	3 000
Maurienne Basket	8 000
Echo de Charbonnière	2 000
Don du sang	400
Anciens combattants	450
Amicale des pêcheurs de l'Arc	100
APEI Maurienne	200
Boule de Charbonnière	1 000
Comité lutte cancer	200
Comité Handisport	200
Judo Olympique des 4 Vallées	500
USCA Football	8000
<b>TOTAL</b>	<b>24 850 euros</b>

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le versement des subventions aux associations tel que figurant dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 24 850 euros (vingt quatre mille huit cent cinquante euros),
- DIT que les montants correspondants sont inscrits au budget 2025.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance  
Lionel MELLAN

Monsieur le Maire  
Hervé GENON

